

NATURE

Le Gala Sports Québec est coordonné par la Corporation **SPORTSQUÉBEC**; réalisé annuellement, il soutient la promotion de l'excellence sportive en reconnaissant les performances exceptionnelles des athlètes, fédérations, artisans et événements du sport fédéré dans les catégories au programme.

OBJECTIFS

Les objectifs poursuivis par le Gala Sports Québec sont les suivants :

- Honorer officiellement les meilleurs représentants du sport fédéré au Québec;
- Promouvoir l'excellence sportive québécoise;
- Regrouper les représentants du sport fédéré québécois, la communauté d'affaires et le public.

PROCÉDURES DE CANDIDATURE

1. Chaque fédération sportive membre de **SPORTSQUÉBEC** peut présenter des candidatures pour chacun des sports reconnus qu'elle régit, en autant que ce sport soit également régi par une association canadienne ou internationale.
2. Chaque fédération doit déposer à **SPORTSQUÉBEC** une copie électronique de chacun des dossiers de candidature soumis. Seuls les dossiers complets seront considérés; la fédération a l'obligation de fournir tous les renseignements demandés.
3. Toutes les fédérations sportives, sans distinction de sport collectif ou individuel, peuvent présenter une candidature pour chacune des catégories suivantes :
 - Officiel.le niveau international
 - Action bénévole nationale / Dollard-Morin
 - Fédération sportive de l'année
 - Prix bâtisseur / hommage Jacques-Beauchamp
 - Prix inspiration 2021

en sport individuel seulement, une candidature peut être soumise pour chacune des catégories suivantes :

- Athlète féminine niveau international
- Athlète masculin niveau international
- Partenaire.s
- Entraîneur.e.s en sport individuel

et en sport collectif seulement, une candidature peut être soumise pour chacune des catégories suivantes :

- Athlète en sport collectif niveau international
- Équipe de l'année
- Entraîneur.e.s en sport collectif

4. Chaque candidature est considérée comme correspondant au plus haut niveau d'excellence dans ce sport (discipline) dans sa catégorie.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

1. Tout candidat doit être membre de la fédération sportive québécoise soumettant la candidature.
2. Tout candidat doit être inscrit comme provenant du Québec auprès de son association canadienne.
3. Tout candidat doit être citoyen canadien ou immigrant reçu.
4. Tout candidat doit être originaire du Québec ou résident du Québec.
5. À l'exception des candidats de la catégorie « Prix bâtisseur / Hommage Jacques-Beauchamp », les candidatures proviennent exclusivement des fédérations sportives membres de **SPORTSQUÉBEC**;
6. En raison de la pandémie, certaines catégories ne pourront être évaluées par manque de performances et événements. Les catégories qui seront évaluées sont :
 - Athlète féminine niveau international
 - Athlète masculin niveau international
 - Athlète en sport collectif niveau international
 - Entraîneur.e.s en sport individuel
 - Entraîneur.e.s en sport collectif
 - Officiel.le niveau international
 - Équipe de l'année
 - Partenaire.s de l'année
 - Fédération sportive de l'année
 - Action bénévole nationale (Prix Dollard-Morin)
 - Prix bâtisseur / Hommage Jacques-Beauchamp (choix du CA)
 - Prix Inspiration (depuis l'an dernier)

La période de référence pour le dépôt des candidatures est du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et inclut aussi les Jeux olympiques et paralympiques de Beijing en 2022.

7. Toutes les candidatures devront être déposées au plus tard le vendredi 18 mars 2022.

DÉFINITION DES CATÉGORIES

Le Gala Sports Québec honore les catégories suivantes :

- **Athlète féminine niveau international** : Dans un sport individuel, toute athlète qui s'illustre et participe régulièrement à des compétitions de niveau international (sont automatiquement inclus dans cette catégorie les Jeux olympiques, les Jeux paralympiques, les Jeux du Commonwealth, les Jeux panaméricains, les Jeux parapanaméricains, les Universiades et la compétition du plus haut niveau dans son sport);

- **Athlète masculin niveau international** : Dans un sport individuel, tout athlète qui s'illustre et participe régulièrement à des compétitions de niveau international (sont automatiquement inclus dans cette catégorie les Jeux olympiques, les Jeux paralympiques, les Jeux du Commonwealth, les Jeux panaméricains, les Jeux parapanaméricains, les Universiades et la compétition du plus haut niveau dans son sport);
- **Partenaire.s de l'année** : Dans un sport individuel, un ou des athlètes, homme ou femme, pratiquant et s'illustrant dans une épreuve reposant sur plus d'une personne (double, relais, couple, etc.) dans des compétitions de niveaux québécois, canadien ou international;
- **Athlète en sport collectif niveau international** : Dans un sport collectif, tout athlète masculin ou féminin qui s'illustre et participe régulièrement à des compétitions de niveau international (sont automatiquement inclus dans cette catégorie les Jeux olympiques, les Jeux paralympiques, les Jeux du Commonwealth, les Jeux panaméricains, les Jeux parapanaméricains, les Universiades et la compétition du plus haut niveau dans son sport);
- **Équipe de l'année** : En sport collectif, regroupement permanent (équipe régulière) d'athlètes masculins ou féminines compétitionnant ensemble en tout temps dans un circuit organisé aux niveaux québécois, canadien ou international OU sélection d'athlètes masculins ou féminines par la fédération québécoise, compétitionnant aux niveaux québécois, canadien ou international;
- **Entraîneur.e.s en sport individuel** : Personne ou groupe de personnes reconnu pour sa compétence et ses interventions dans l'entraînement, le développement et la performance d'athlètes en sport individuel et dont la contribution sur son sport au Québec est remarquable; les candidats doivent obligatoirement détenir une certification officielle du Programme national de certification des entraîneurs (P.N.C.E.);
- **Entraîneur.e.s en sport collectif** : Personne ou groupe de personnes reconnu pour sa compétence et ses interventions dans l'entraînement, le développement et la performance d'équipes en sports collectifs et dont la contribution sur son sport au Québec est remarquable; les candidats doivent obligatoirement détenir une certification officielle du Programme national de certification des entraîneurs (P.N.C.E.);
- **Officiel niveau international** : Personne reconnue pour sa compétence dans le jugement et l'arbitrage des épreuves de sa discipline dans des compétitions de niveau international (sont automatiquement inclus dans cette catégorie les Jeux olympiques, les Jeux paralympiques, les Jeux du Commonwealth, les Jeux panaméricains, les Jeux parapanaméricains, les Universiades et la compétition du plus haut niveau dans son sport);
- **Action bénévole nationale (Dollard-Morin)** : Personne ayant apporté au cours de l'année une contribution bénévole exceptionnelle à la promotion et au développement de son sport; sont également prises en compte dans cette catégorie les réalisations en carrière de la personne. Depuis 2002, suite à une entente en ce sens avec le Secrétariat au Loisir et au Sport, la personne honorée dans cette catégorie lors du Gala précédant les remises du Prix Dollard-Morin est également lauréate de la catégorie Action nationale en sport / Prix Dollard-Morin (Personne reconnue pour l'excellence de son engagement bénévole et parce que ses actions bénévoles menées au sein d'organismes ont une portée provinciale, nationale ou internationale);

- **Fédération sportive de l'année** : Fédération sportive québécoise membre de *SPORTSQUÉBEC* ayant contribué de façon remarquable à la promotion et au développement du ou des sports qu'elle régit;
- **Prix bâtisseur / Hommage Jacques-Beauchamp** : Chaque fédération membre est invitée à soumettre à *SPORTSQUÉBEC* une proposition à titre d'hommage spécial, si elle le juge à propos; cette proposition sera soumise au conseil d'administration de *SPORTSQUÉBEC*. Cette catégorie souligne une performance ou une contribution exceptionnelle dans le monde du sport, réalisée par un.e Québécois.e ou un groupe de Québécois.es, et non couverte par les catégories existantes. Le conseil d'administration, s'il le juge à propos, se réserve le droit d'ajouter des propositions à celles provenant des fédérations sportives. Le conseil d'administration peut, s'il le juge opportun, décerner plus d'un prix hommage;
- **Prix inspiration 2021** : A pour objectif de reconnaître les personnes inspirantes du milieu sportif de l'année 2021. Que ce soit un.e athlète, officiel.le, entraîneur.e, gestionnaire, administrateur.trice, bénévole ou tout autre personne du milieu, club ou association sportive s'étant illustré au cours de la dernière année dans le contexte de la pandémie. En quoi ces personnes sont inspirantes et ont marqué leur sport ou le milieu sportif durant cette période. Il est important que celles-ci soient encore engagées dans la collectivité sportive. Cette reconnaissance ne cherche pas reconnaître des résultats ni des performances sportives, mais bien des actions et initiatives remarquables au cours de la dernière année.

COMITÉ DE SÉLECTION

- *SPORTSQUÉBEC* formera un comité de sélection composé d'un maximum de **9** personnes votantes reconnues pour leurs compétences en sport; les représentants des fédérations membres, bénévoles ou employés, ne peuvent pas en faire partie;
- Le comité peut, s'il le juge à propos, demander un complément d'informations sur les candidatures;
- Le comité sera présidé et animé par un administrateur de *SPORTSQUÉBEC*, membre non-votant;
- Le quorum, à toute rencontre concernant la sélection des lauréats, est de 5 membres votants;
- Les décisions du comité sont prises à la majorité des membres présents;
- Un permanent de *SPORTSQUÉBEC* agira comme personne-ressource auprès du comité.

MÉCANISMES DE SÉLECTION

- Après réception à *SPORTSQUÉBEC*, les dossiers de candidature sont expédiés aux membres du comité de sélection pour fins d'analyse;
- Le comité se réserve le droit, sur réception de la liste des candidats, d'identifier des candidatures absentes qui mériteraient analyse; les fédérations concernées sont avisées et disposeront d'un court délai pour présenter le dossier si elles le jugent opportun;

- Dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des dossiers, le Comité devra procéder à l'identification des finalistes et des lauréats pour chacune des catégories sous sa responsabilité;
- Entre 3 et 5 finalistes seront désignés par catégorie, sauf exception déterminée par le comité de sélection après analyse des dossiers;
- Le Comité procédera à la désignation d'un seul lauréat par catégorie, sauf exception entérinée par le conseil d'administration.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- À l'exception du prix inspiration 2021, seront retenues au titre de lauréats dans chacune des catégories les candidatures reposant sur une réalisation sportive exceptionnelle et transcendante, contribuant ainsi au rayonnement et à l'épanouissement du sport;
- Les principaux critères de sélection sont les suivants :
 1. Accomplissement sportif
 - Qualité de la performance;
 - Progression dans la période évaluée;
 - Classement ou rendement.
 2. Concurrence
 - Envergure de l'événement;
 - Niveau;
 - Qualité et nombre des adversaires ou concurrents;
 - Rayonnement.

ÉCHÉANCIER – 49^E GALA SPORTS QUÉBEC 2022

Lundi, 17 janvier 2022	Envoi des formulaires de candidatures
Vendredi, 18 mars 2022	Date limite pour le dépôt des candidatures (12 catégories)
Mercredi, 23 mars 2022	Identification des candidatures manquantes par le comité de sélection
Mardi, 29 mars 2022	Date limite pour le dépôt des candidatures manquantes et envoi des candidatures au comité de sélection
Semaine du 11 avril 2022	Rencontre du comité de sélection
Mois de mai	Dévoilement des finalistes sur les réseaux sociaux
Début juin	Gala